

**CANEVAS DE RAPPORT DES PROJETS FINANCES PAR L’INITIATIVE POUR LA FORET DE L’AFRIQUE CENTRALE (CAFI)*[[1]](#footnote-1)* ET FONAREDD**

**Les obligations de rapportage (narratif et financier) pour les projets recevant des financements CAFI et FONAREDD sont rappelées dans une note disponible publiquement** [**ici**](https://docs.google.com/document/d/13hj-KwBeuoUjv5UJPHdI_L8U2DBgiZw6/edit?usp=share_link&ouid=108442690432788652504&rtpof=true&sd=true)***[[2]](#footnote-2)***

**Rapport** Choose an item.

**Période du** Click or tap to enter a date. **au** Click or tap to enter a date.

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:**  | Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe |
| **Numéro de référence MPTF du projet :2**  | 00103850 |
| **Organisation de mise en œuvre :** | Banque Mondiale |
| **Rapport soumis par :**Nom : Titre : Organisation : Adresse email : | Patrice SavadogoChargé de projetBanque mondialepsavadogo@worldbank.org |
| **Contact en cas de besoin de clarification :**Nom : Titre : Organisation : Adresse email : | Clément Vangu LuteteCoordonnateur NationalUnité de Coordination du Programme d’Investissement pour la Forêtvanguletete@gmail.com |

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non ☐x

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d’examen en comité de pilotage du projet : Click or tap to enter a date.

ACRONYMES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ACP | : | Agence Congolaise de Presse |
| ALE | : | Agence Locale d'Exécution |
| AMAR | : | Action Massive Rurale |
| ANO |  | Avis de Non Objection |
| APD | : | Avant-Projet Définitif |
| APS | : | Avant-Projet Sommaire |
| ARMP | : | Autorité de Régulation des Marchés Publics |
| BM | : | Banque Mondiale |
| CAFI | : | Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale |
| CARG | : | Conseil Agricole et Rural de Gestion |
| CGES | : | Cadre de Gestion Environnementale et Sociale |
| CLD | : | Comité Local de Développement |
| CLIP |  | Consentement Libre, Informé et Préalable |
| COPIL | : | Comité de Pilotage |
| COVID-19 |  | Coronavirus Disease-19 |
| CTMP/PF | : | Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planning Familial  |
| DANO | : | Demande d’Avis de Non Objection |
| DAO | : | Dossier d’Appel d’Offres |
| DDD | : | Direction de Développement Durable |
| DRF | : | Demande de Reconstitution des Fonds |
| EIES | : | Etude d’Impact Environnemental et Social |
| EPI | : | Equipements de Protection Individuelle |
| FA | : | Fonds Additionnel |
| FEM | : | Fonds pour l’Environnement Mondial |
| FONAREDD | : | Fonds National REDD |
| GTCR-R | : | Groupe de Travail Climat REDD Rénové |
| HJ | : | Homme/Jour |
| Ha | : | Hectare |
| HIMO | : | Haute Intensité de Main d’Œuvre |
| MEDD | : | Ministère de l'Environnement et Développement Durable |
| MGP | : | Mécanisme de Gestion des Plaintes |
| MOD | : | Maîtrise d'Ouvrage Déléguée |
| MRV | : | Monitoring, Rapportage et Vérification  |
| NA | : | Non applicable |
| ONG | : | Organisation Non-Gouvernementale |
| PA | : | Peuple autochtone |
| PDD | : | Plan de Développement Durable |
| PDT | : | Plan de Développement de Territoire |
| PF | : | Planification familiale |
| PGAPF | : | Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers |
| PGEC | : | Plan de Gestion de l'Espace Contractuel |
| PGRN | : | Plan de Gestion des Ressources Naturelles |
| PIF | : | Programme d'Investissement pour la Forêt |
| PIREDD | : | Programme Intégré REDD |
| PNSR | : | Programme National de la Santé de la Reproduction  |
| PPA | : | Plan en faveur des Peuples Autochtones |
| PRODOC | : | Document de Projet |
| PPM | : | Plan de Passation des Marchés |
| PSE | : | Paiement pour Services Environnementaux |
| PSG | : | Plan Simple de Gestion |
| PTBA | : | Plan de Travail et Budget Annuels |
| RDC | : | République Démocratique du Congo |
| REDD+ | : | Réduction des Emissions de gaz à Effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts |
| RSF | : | Rapport de Suivi Financier |
| RTNC | : | Radio-Télévision Nationale Congolaise  |
| SIG | : | Système d'Information Géographique |
| ST | : | Service technique |
| TDR | : | Termes de Référence |
| UC-PIF | : | Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt |
| USD | : | United States Devise (Dollar américain) |
| VIH | : | Virus de l'immunodéficience humaine |
| VP | : | Vice-primature |
| WWF | : | World Wide Fund for Nature |

Table des matières

[1. Données clés du projet 6](#_Toc151470700)

[2. Résumé des progrès réalisés par le projet 7](#_Toc151470701)

[3. Défis de mise en œuvre 8](#_Toc151470702)

[3.1 Défis liés au contexte du pays 8](#_Toc151470703)

[3.2 Défis inhérents au projet 8](#_Toc151470704)

[3.3 Commentaires 9](#_Toc151470705)

[4. Evaluation de la performance du projet 1](#_Toc151470706)

[4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 1](#_Toc151470707)

[4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 2](#_Toc151470708)

[5. Résultats du Projet 1](#_Toc151470709)

[5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI 1](#_Toc151470710)

[5.1.1 Applicable aux projets à approche territoriale 1](#_Toc151470711)

[5.1.2 Projets Habilitants 1](#_Toc151470712)

[5.1.3 Tous les projets 1](#_Toc151470713)

[5.2 Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI 3](#_Toc151470714)

[5.3 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 4](#_Toc151470715)

[6. Communication et promotion 6](#_Toc151470716)

[6.1 Illustration spécifique 6](#_Toc151470717)

[6.2 Stratégie et plan de communication 6](#_Toc151470718)

[7. Exécution financière 7](#_Toc151470719)

[7.1 Décaissements 7](#_Toc151470720)

[7.2 Contrats 10](#_Toc151470721)

[7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 10](#_Toc151470722)

[7.4 Mobilisation de ressources 11](#_Toc151470723)

[7.5 Audits 11](#_Toc151470724)

[7.6 Révisions budgétaires 11](#_Toc151470725)

[8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 11](#_Toc151470726)

[8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet 11](#_Toc151470727)

[8.2 Evaluations 11](#_Toc151470728)

[8.3 Intégration des leçons apprises 12](#_Toc151470729)

[8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 12](#_Toc151470730)

[9. Thèmes transversaux 12](#_Toc151470731)

[9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 12](#_Toc151470732)

[9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 13](#_Toc151470733)

[10. Gestion des risques 18](#_Toc151470734)

[10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 18](#_Toc151470735)

[10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 18](#_Toc151470736)

[11. Récapitulatif des livrables 19](#_Toc151470737)

[12. Annexes 19](#_Toc151470738)

# Données clés du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet  | Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe |
| Numéro de référence MPTF du projet | 00103850 |
| Hyperlien du document de projet*[[3]](#footnote-3)*  |  |
| Zone(s) d’intervention(s) du projet | Province du Maï-Ndombe |
| Institutions ou ministères de tutelle | Environnement et Développement Durable |
| Organisations partenaires participantes de niveau 1 *[[4]](#footnote-4)* | UC-PIF, consortium FRMi-WWC |
| Budget total du projet (USD) | 30 millions USD |
| Durée totale du projet (mois) |  |
| Date d’approbation du projet par le Conseil d’administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD | 20/10/2016 |
| Date de réception des premiers fonds du MPTF | 05/05/2017 |
| Date d’approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet | 12/07/2018 |
| Date de clôture initiale  | 31/12/2022 |
| Date de clôture révisée le cas échéant  | 30/05/2024 |
| Dépenses du 01/01 au 31/12 de l’année de rapportage | 01 janvier au 31 décembre 2024 |
| Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l’année de rapportage | 30.000.000 USD |
| Taux de consommation sur l’ensemble des tranches reçues | 100% |
| Date et lien de l’évaluation à mi-parcours le cas échéant  | 15/03/2021 |
| Insérer hyperlien si l’évaluation est publique |
|  |  |

# Résumé des progrès réalisés par le projet

*Présentez de manière concise dans le Tableau ci-dessous les avancées et réalisations les plus importantes du Projet en dégageant de manière claire et concise :*

L’année 2024 a été marquée par la clôture des activités sur le terrain à la suite de la mise en œuvre successive des deux phases du projet. Au cours de la même période,

 l’intensification des activités notamment dans le volet agricole, aménagement et infrastructure en prévision de la clôture du projet au premier semestre de l’année 2024. Par rapport à la Gouvernance du projet, l’année 2024 a été marquée par la tenue de la réunion du Comité de Pilotage avec les autorités actuelles précédées des visites sur le terrain. il est important de signaler aussi la dégradation des conditions sécuritaires dans le sud du Territoire de Kwamouth entrainant ainsi le retard dans la réalisation des travaux du volet infrastructure (Bac et Quais de Lediba).

Toutefois, des résultats majeurs ont été enregistrés depuis le démarrage du projet. il s’agit notamment de la structuration des communautés en CLD ( 568), l’élaboration de manières participatives de 568 PGRN et 5 PDD, la mise en place de près 5870 ha de plantation agroforestière (3777 acacia et 2097 PH en savane), la mise en défense de 14228 ha de savane, la protection de la constriction de 24 ponts et 11 dalots , le redynamisation du CTPM-PF, etc...

*Ce résumé d’une page maximum doit inclure les éléments clés du rapport qui seront détaillés dans les sections suivantes.*

*Fournir des hyperliens pour tous les livrables (rapports, études, documents de politique, cartes, plans etc).*

*Ces éléments essentiels du rapport seront capitalisés dans les rapports annuels consolidés du FONAREDD et de CAFI.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Progrès au cours de 2024** | **Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet** |
| **Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées** |
| **Indicateur effet 1 : Hectare (ha)** |
| 1.1 Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (café, cacao, hévéa et palmier à huile)  | 1654 ha (kolatier, caféier , ph, etc..) |
| 1.2 Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (Palmier à huile)  | 2 097 ha de Palmier à huile  |
|  **Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable**  |
| **Indicateur effet 2 : Hectare (ha)** |
| 2.1 Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières | 3 777 ha d'Acacia et 14 228 ha de savanes mises en défens |
| **Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable** |
| **Indicateur effet 3 : Nombre**  |
| 3.1 Augmentation du nombre de communautés et d’ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire | 4 |
| **Effet 5 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts** |
| **Indicateur effet 5 : Nombre de secteurs disposant d’un plan d’usage des sols** |
| 5.1 Les secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d’un plan d’usage des sols respecté | 5 (1 PDD de la Province et 4 PDD de Territoire) |
| **Effet 6 : Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole** |
| **Indicateur effet 6 : Nombre/%** |
| 6.1 Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative | 1 |
| 6.2 Coordinations foncières fonctionnelles | 0 |
| 6.3 Nombre de conseils consultatifs de l’agriculture fonctionnels | 0 |
| 6.4 Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées | 568 |
| 6.5 Nombre de Territoires dans lesquels les services de l’environnement, de l’agriculture et du cadastre ont été formés et équipés | 4 |
| 6.4 % de terroirs villageois cartographiés de manière participative | 96 (568/600) |
| **Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite** |
| **Indicateur effet 7 : %/Nombre** |
| 7.1 La prévalence contraceptive moderne augmente | 0 |
| 7.2 Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA | 8399 |
| **Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes** |
| **Indicateur effet 8 : Nombre/Nombre dont femmes** |
| 8.1 Nombre structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles | 568 CLD, 1 CPF, 4 CARG (Territoire) |
| 8.2 Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet | 135990 personnes (dont 103362 hommes soit 76% et 32928 469 femmes (24%). Par catégorie, on note 11566 de Peuples Autochtones (8%) et 124 424 des bantous (92%). |
| **Autres résultats** |
| **Indicateur : Nombre** |
| Mise en œuvre d’un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets | 1 |
| **Investissements structurants** |
| **Indicateur : Nombre d’ouvrages réalisés et kms de routes entretenus** |
| Entretien de pistes par HIMO, Construction bac et quais, Construction de ponts et dalots | 1 bac 2 quais d’accostage en cours de finalisation, 23 ponts et 10 dalots, 210 km de pistes entretenues, XX ml de digues rechargés. |

# Défis de mise en œuvre

*Présentez les défis et difficultés qui ont caractérisé la période de rapportage (semestre/année) ainsi que, le cas échéant, les mesures prises pour les surpasser.*

## 3.1 Défis liés au contexte du pays

Le PIREDD a dans conception pensait s’appuyer sur les services techniques des ministères sectoriels concernés par le projet afin de les impliquer dans les impliquer davantage dans la mise en œuvre. Ces services ne sont pas suffisamment équipés et ont des effectifs d’une part vieillissants et d’autres part, des jeunes qui ne sont pas pris en charge par l’État (nouvelles unités). Cette dualité ne permet au projet de mobiliser facilement les équipes au regard de l’impact financier que cela pourrait avoir. En plus, il est difficile de mobiliser localement l’expertise nécessaire pour dérouler le projet. En effet, la quasi-totalité des experts viennent principalement de la Province de Kinshasa.

## 3.2 Défis inhérents au projet

* + L’ Enclavement de la zone et comme conséquence les frais de logistiques importants ;
	+ L’insécurité qui est devenue quasi permanente dans une partie de la province ayant la suspension momentanée de travaux de construction du quai afin de sécuriser le personnel du prestataire. Toutefois, le projet s’informe auprès de autorités locales sur l’évolution de la situation.

## 3.3 Commentaires

*Il s’agit ici de mettre en avant des éventuels points de blocage ou tout autre information utile à la compréhension de l'avancement du projet.*

# Evaluation de la performance du projet

## 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

*En utilisant le* ***Cadre logique révisé et validé lors du dernier COPIL du projet****, veuillez faire le point sur la réalisation des produits dans le tableau 2. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données ou des lignes de base sur les indicateurs, expliquez pourquoi, et apportez des clarifications sur comment et quand ces lignes de base et/ou données seront recueillies.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Produits | Indicateurs | Ligne de base *[[5]](#footnote-5)* | Cible visée pour la période de rapportage  | Valeur atteinte pour la période de rapportage | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur actuelle (en cumulatif)*[[6]](#footnote-6)*  | Cible finale dans le prodoc*[[7]](#footnote-7)* | Cible finale révisée le cas échéant  | Hyperlien et numéro de la décision d’approbation de la révision de la cible le cas échéant | Commentaires*[[8]](#footnote-8)* |
| Produit 1.1 | Ha des cultures pérennes mis en place | ha | 2 000 | 809 + 85 ha de palmier à huile en instance + 12 ha d’oranger en instance | 872 | 0 | 1778 (1681 Kolatier + 85 ha de palmier à huile en instance + 12 ha d’oranger en instance | 10 000 |  |  | Impossibilité de réunir de grands ensembles fonciers et impossibilité de récupérer d’anciennes plantations de café, cacao ou hévéa comme il avait été supposé |
| Produit 1.2 | Ha de plantation de Ph mis en place | ha | 642 | 404 ha de Palmier à huile + 193 ha en instance | 1 693 | 0 | 2 097 ha  | 1 650 |  |  |  |
| Produit 2.1 : | Ha de plantation d’acacia mis en place | ha | 2 595 | 1 977 ha d'Acacia | 1 800 | 0 | 3 777 ha d'Acacia | 3 350 |  |  |  |
| Produit 2.2 | Ha mise en défens mis en place | ha | 5000 | 4 292 ha de savanes mises en défens | 9 936 ha de savanes mises en défens | 0 | 14 043 ha de savanes mises en défens | 30 000 |  |  |  |
| Produit 3.1 | Nbre de PSAT produit | PSAT | 120 | 88 PSAT | 480 | 0 | 568 | 600 |  |  | Suite aux contraintes de trésorerie devenues inévitables et des contraintes budgétaires dues à l’augmentation des coûts unitaires y associés (3 500 USD en moyenne négociés contre 2 450 USD du budget) |
| Produit 3.2 | Ha de forêts protégées | ha | 5000 | 2 682 | 1 469 | 0 | 4 151 | 10 000 |  |  |  |
| Produit 4.1 | Nbre PDD produit | PDD | 16 | 0 | 5 | 0 | 5 | 21 |  |  | Les travaux d’actualisation et la validation des Plans de Développement Durable (PDD) provincial et territorial, y compris l’élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) des Secteurs, prévus pour être exécutés au cours de la période, ont été mis en veilleuse aux termes de la priorisation et du recadrage des activités effectuées, eu égard aux contraintes prévisibles de trésorerie. Dans ce contexte, il a fallu privilégier des activités de terrain à impacts visibles ou encore, celles soumises aux aléas climatiques ainsi que celles exigeant des prérequis avant d’être exécutées. |
| Produit 5.1 | Nbre d’édit produit | Edit | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |  |  | A l’assemblée provinciale en attente d’adoption. |
| Produit 7.1 | Nbre CTPM mis en place ou opérationnel | CTPM | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |  |  |  |
| Produit 7.2 | Nbre de CLD créée/restructuré | CLD | 120 | 88 | 480 | 0 | 568 | 600 |  |  |  |
| Produit 7.3 | Nbre de CARGT redynamisé | CARGT | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 | 4 |  |  |  |
| Produit 7.4 | Nbre de CARTS redynamisé | CARGS | 0 | 0 | 15 | 0 | 15 | 15 |  |  |  |
| Produit 7.5 | CCPF redynamisé | CCPF | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |  |  |  |

***Note :***

* *Les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés* ***tels qu’ils apparaissent dans le cadre logique du projet*** *de manière à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Projet.*
* *Si les cibles sont modifiées, précisez-le.*

*Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour l’ensemble des produits du projet.*

## 4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

*Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l’année de rapportage. Reproduire ou fournir un hyperlien au PTBA approuvé en début d’année.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité prévue dans le PTBA de l’année en cours** | **Statut à la fin de la période de rapportage** | **Chronologie prévue pour cette activité*[[9]](#footnote-9)*** | **Progrès réalisé au cours de la période de rapportage** | **Progrès et/ou défis attendus au cours de l’année suivante** |
|
| 1. Révision PDD Territoire  | Non entamé | Du 01/01/2023 au 30/09/2023 |  |  |
| 2. Révision PDD Province  | Non entamé | Du 01/04/2023 au 30/06/2023 |  |  |
| 3. Suivis CARG Territoire  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 |  |  |
| 4. Suivis CARG Secteurs  | Non entamé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 |  |  |
| 5. Contributions comités pilotages  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | S’est tenue à Nioki, en date du 21 juin 2023, la 8e réunion du Comité Provincial de Pilotage du Programme de Réduction d’Émissions du Maï-Ndombe, sous la présidence de Madame la Gouverneure de Province.  |  |
| 6. Communications, radios, valorisations  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | * Publication de la newsletter sur les activités FEM ;
* Fabrication de 40 panneaux de visibilité pour les sites de Kutu ;
* Émissions de radio de sensibilisation sur les Territoires de Kutu, Oshwe et Inongo, en particulier sur l’appropriation des activités par les bénéficiaires ;
* Lancement du projet du film de promotion des activités FEM, incluant les activités en dehors du PIREDD Maï-Ndombe.
 |  |
| 7. Tournées de contrôleurs forestiers sur les MED  | Non entamé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 |  |  |
| 8. Appui logistique au Conseil Provincial des Forêts (1 par an)  | Non entamé | Du 01/01/2023 au 31/03/2023 |  |  |
| 9. Motivations ST Agri et Env  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | En matière d’implication des Services Techniques dans la mise en œuvre du projet, environ 50 bons de commande ont été accordés et exécutés par STAGRI, STENV |  |
| 10. Mobilités ou motivations ST foncier  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | En matière d’implication des Services Techniques dans la mise en œuvre du projet, des bons de commande ont été accordés et exécutés par ST foncier |  |
| 11. Mobilités ou motivations AT  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | En matière d’implication des Services Techniques dans la mise en œuvre du projet, des bons de commande ont été accordés et exécutés par STAT |  |
| 12. Mobilités Directions provinciales | Non entamé | Du 01/07/2023 au 31/12/2023 |  |  |
| 13. Fournitures pour ST  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | Plusieurs fournitures ont été remis aux services techniques (STAGR, STENV, STAT, STDR) |  |
| 14. HIMO Mushie Lediba | Achevé | Du 01/01/2023 au 30/09/2023 |  |  |
| 15. Réfection de ponts | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | Les 3 ponts (MIKWANYE, MANONI ET KESAKAMOBA) ainsi que les 2 dalots (MPLACE ET YUMBI)  |  |
| 16. Missions Tp suivis et contrôles  | En cours | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 |  |  |
| 17. Construction du bac et quais | En cours | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | A l’heure actuelle les travaux du bac peuvent s’estimer à 85% de réalisation. Le 15% restant est affecté à la pose des moteurs, câblage, une partie de la menuiserie, Electricité, la tuyauterie ainsi que la peinture…. D’après le nouveau planning envoyé par CHANIC les travaux pouvaient finir vers mi – février 2024.QUAIS DE LEDIBA ET MASIAKWADu côté de LEDIBA, Les travaux ont avancé à 46 %Les réalisations sont :- aménagement de la route d’accès à 100 %- Construction du quai d’accostage et rampe d’accès à 61 %- Construction de la rampe d’accès à 30 %- Construction du bureau à 85 %- Construction du caniveau à 20 %- Construction de l’ouvrage d’équilibre à 100 % vers la purge.Du côté de MASIAKWA, Le taux d’exécution est 17% par rapport au quai de Lediba. Les travaux sont aux arrêts suite à la lettre adressée à l’Entreprise Power au PIREDD lui demandant de retirer son personnel jusqu’à nouvel ordre en attendant le retour du calme dans la zone des travaux. Les réalisations sont :- Construction du quai d’accostage à 13 %- Construction de la rampe d’accès à 0 %- Construction du bureau à 40 %- Construction du caniveau à 0 %Les travaux vont se sont poursuivis sous l’encadrement du Ministère des Finances afin que la reception définitives des ouvrages aient lieu avant la fin du premier semestre de l’année 2025 |  |
| 17. 120 PSG, prestations ONG + coûts de suivis  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 88 PSAT élaborés |  |
| 18. Enregistrements CLD et PSAT  | Achevé | Du 01/04/2023 au 30/09/2023 |  |  |
| 19. MED savane  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 4 292 ha de savanes mises en défens |  |
| 20. Acacia pep + plantation + 2 entretien | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 1 967 ha d'Acacia installés |  |
| 21. Palmiers aboutis en pépinière et prêts à planter  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 809 ha de palmier à huile installés en jachère et 404 ha de palmier à huile installés en savane |  |
| 22. Cultures pérennes  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 191 ha de Cacaoyer installés51 ha de Kolatier installés4 ha d'Oranger installés |  |
| 23. Protection de forêts  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 2 682 ha de forêts protégés  |  |
| 24. Forfait planning familial  | Achevé | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | La Coordination provinciale de la santé de reproduction, partenaire du projet dans la réalisation de cette activité du programme PIREDD2, a sensibilisé les ménages des CLD du territoire d’Inongo à la planification familiale et aux maladies de VIH/Sida, Ébola et de Covid 19. |  |
| 25. Microprojets PIREDD 1  | En cours | Du 01/04/2023 au 30/09/2023 | 6 anciens microprojets en faveur des PA sont en cours d’achèvements, les ouvrages sont achevés, pour le moment les ONG partenaires sont entrains de livrer les cheptels.  |  |
| 26. MCP PIREDD 2  | En cours | Du 01/04/2023 au 31/12/2023 | 6 nouveaux microprojets en faveur des PA sont en cours d’achèvement, pour le moment les ONG partenaires sont entrains de livrer les cheptels. |  |

# Résultats du Projet

## 5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI

Les projets approuvés après le 13 novembre 2023 sont tenus de rendre compte de ces indicateurs dans leurs rapports annuels et semestriels, conformément à la fréquence prévue de la collecte de données.

Les projets approuvés avant le 13 novembre 2023 sont encouragés à fournir des données en suivant ces indicateurs, et à expliquer s’ils ne sont pas en mesure de le faire pour certains indicateurs.

#### 5.1.1 Applicable aux projets à approche territoriale

|  |
| --- |
| ***Indicateurs d’Impact (4)*** |
| ***Thématique*** | ***#*** | ***Indicateurs*** | ***Unité*** | ***Valeur 2023*** | ***Valeur en cumulatif*** | ***Commentaire*** |
| ***I1. Couvert forestier*** | *1* | *Superficie annuelle moyenne de perte du couvert forestier (ou à défaut, de perte de couvert arboré) dans la zone de projet* | *ha* |  |  | *A défaut de pouvoir fournir la perte de couvert forestier et la dégradation, il est acceptable de fournir la perte de couvert arboré en utilisant des outils globaux (plateforme de suivi automatisée accessible aux projet (GFW ou équivalent), utilisée pour le suivi des PSE.**Au moins annuellement et à échelle Province et zones d’intervention directe du projet (désagréger)* |
| *2* | *Superficie totale de compensation des pertes du couvert forestier, ventilé par type : agroforesterie, cultures pérennes, restauration par mise en défens, plantation, etc* | *ha* |  |  | *Géoréférencée* |
| ***I2. Co-bénéfices du développement*** | *3* | *Augmentation des revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs* | *$* |  |  |  |
| *4* | *Augmentation de la production vivrière des ménages bénéficiaires, ventilé par type de culture clé* | *T, L* |  |  |  |

#### 5.1.2 Projets Habilitants (gouvernance, réforme, sectoriel)

*i) la réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de projet.*

*On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées. Toutefois, il est attendu des projets territoriaux et de certains projets sectoriels (comme par exemple ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.*

#### 5.1.3 Tous les projets

***Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l’encadré « bénéficiaires » en annexe de ce canevas.*** *Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu’il n’est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet** | **Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes)** | **Description et intensité du soutien** | **Nombre de bénéficiaires indirects** | **Description et intensité du soutien** | **Commentaires**  |
| Aménagement du territoire  |  | Appui à la mise en place CLD et à l’élaboration de PSAT. En vue de permettre aux communautés de bien gérer leurs ressources naturelles. Nous avons réalisé durant l’année en revue 88 PSAT et 88 CLD. |  |  |  |
| Energie | 24 453, dont 7715 femmes | Encadrement technique et mise en place des plantations. |  |  |  |
| Agriculture  | 24 453, dont 7715 femmes  | Encadrement en techniques agricoles durables et appui en intrants agricoles et (semence, bouture de manioc) et outils aratoires, PSE plantation | 70 089 |  |  |
| Forêts  |  |  |  |  |  |
| Foncier |  |  |  |  |  |
| Mines et infrastructures |  |  |  |  |  |
| Démographie |  |  |  |  |  |
| Gouvernance |  |  |  |  |  |
| **Nombre total** |  |  |  |  |  |

## 5.2 Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

*En concordance avec les décisions du Conseil d’Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.*

|  |
| --- |
| **Effets CAFI**  |
| Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l’augmentation de la sécurité alimentaire | Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées | Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d’un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts | Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale | i)Les décisions d’aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestierii) la sécurisation foncière n’incite pas à la conversion par des individus ou des communautés | La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties | Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt |
| ☐X | X☐ | ☐ | ☐ | ☐X | ☐X | ☐ |

Tableau : Indicateurs harmonisés CAFI/FONAREDD pour les projets qui fournissent un appui de terrain (adoption en novembre 2023, [voir ici](https://drive.google.com/drive/folders/1fw1Rq1bVUwvn27eeWUquUfr5wotyuBP1?usp=sharing))

**Au niveau des effets et leurs produits, renseigner l’Annexe fournie en Excel (LIEN)**

**Projet approche territoriale : remplir** [**cette annexe**](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw)

**Projet approche habilitante : remplir** [**cette annexe**](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw)

## 5.3 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

*Dans le cadre du financement CAFI, le pays dans lequel vous intervenez s’est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans une Lettre d’intention. C’est ainsi que tous les projets financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l’état d’avancement des différents Jalons.*

*La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du jalon dans la LOI*[[10]](#footnote-10)*** | **Descriptif du Jalon** | **Progrès accomplis lors de la période de rapportage** | **Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet**  | **Commentaires** |
|  | **Agriculture** | « … efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle » « Dispositif d’encadrement agricole et de production/distribution d’intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d’année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. » | Le diagnostic agricole a été réalisé dans chaque Territoire.5 874 ha des plantations agroforestières mises en placeLe dispositif d’encadrement agricole au niveau de chaque Territoire  |  |
|  | **Energie** | « Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l’efficacité énergétique dans l’utilisation de la ressource bois » | 3 777 des plantations d’acacias ont été mises en place depuis le démarrage du projet. | Le projet ne dispose pas de ressources financières pour la réalisation de ces études et devrait se focaliser sur les investissements. Ces études pourraient être réalisées par le FONAREDD et/ou le Programme Energie avec la participation du PIREDD.  |
|  | **Forêt** | « La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l’Objectif 6 ».« Les concessions sans plan d’aménagement approuvé, ou tout au moins soumis formellement et de manière transparente selon les conditions et dates limites prescrites par la loi et les réglementations en vigueur, seront restituées à l’Etat au plus tard le 1er janvier 2019 ».« Un plan ambitieux pour combattre l’exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre, en s’appuyant notamment sur les considérations d’un Accord Volontaire dePartenariat entre la RDC et le FLEGT à promouvoir ».« Dans le cadre de l’allocation de nouvelles concessions forestières industrielles, les procédures prévues par le Code forestier en termes (i) d’adjudication, (ii) d’enquête publique préalable, et (iii) de négociation des clauses sociales au profit des communautés dans le cadre du cahier des charge, seront réalisées en assurant des standards de qualité et de transparence particulièrement élevés ‐ y compris une déclaration des représentants des populations riveraines notifiant leur accord de principe pour engager des négociations sur les clauses sociales, comme prévu dans le cadre réglementaire ‐ et en accord avec l’Objectif 6 ». | Pas de progrès accomplis sur la période de rapportage.  | Le PIREDD, à travers ses différentes expériences, contribuera à la mise en place des politiques et stratégies portant sur la conservation des forêts.Le PIREDD n’intervient pas dans les processus d’allocation ou de restitutions des concessions forestières. Il interagit avec les concessionnaires comme avec les autres parties prenantes dans le cadre de l’élaboration des plans d’aménagement. En outre, pour les concessions forestières avec un Plan d’Aménagement approuvé par le MEDD, le projet pourra intervenir dans les terroirs (ou groupements) de la Zone de Développement Durable pour compléter les actions issues des clauses sociales passées entre les communautés et les concessionnaires. |
|  | **Standards miniers et pétroliers** | Pas de jalon spécifique pour les PIREDD |  |  |
|  | **Aménagement du territoire** | « Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois ‐ comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjàréalisées ». | 4 PDD de Territoires élaborés ;1 PDD de Province élaboré568 PSG de terroirs est finalisé. | Le PIREDD est toujours en attente de l’adoption de l’Edit Provincial relatif à la gestion des ressources naturelle afin de rendre opposable aux tiers les dispositions contenues dans les différents plans. |
|  | **Foncier** | « Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les loisNationales ».« Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés ». | Les protocoles d’accord avec les services techniques des Territoires en charge des affaires foncières signés et sont en cours de mise en œuvre. | Des PDD/PSG juridiquement contraignants permettront d’améliorer la sécurité foncière des communautés.  |
|  | **Démographie** |  « Stratégie d’appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité.Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l’analyse des besoins ». | Protocole d’accord avec Direction Provinciale du Programme National de la Santé de la Reproduction a été signé et est en cours de mise en œuvre. Le CTPM-PF redynamisé et opérationnel8 399 manages (près de 59000 personnes) sensibilisés sur les questions de PF et autres maladies. | Le projet avait dans ses indicateurs, le suivi de la prévalence de la zone du projet. Faute de l’expérience dans le domaine, cet indicateur ne pourra jamais être renseigner au niveau du projet. |
|  | **Gouvernance** | « Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi–sectorielles pertinentes (telle que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ». | Création/redynamisation de 4 CARG de Territoire, de 15 CARG de Secteur et de 568 CLD de Terroir.  |  |

# Communication et promotion

## 6.1 Illustration spécifique

Pour mettre en valeur les actions/intervention spécifiques mettant en valeur les progrès réalisées du projet, des vidéo sont réalisées afin de montrer non seulement les progrès, mais aussi receuillir les points de vue des bénéficiaires et autres parties prenantes. Une news letter est produite hebdomadairement afin d’informer toutes les parties prenantes sur les avancées du projet. toutes ces informations sont disponibles sur le site web de l’UC-PIF*:* [*www.ucpif.cd*](http://www.ucpif.cd)*;*

*Le Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC) choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, les sites web du Fonds et ceux seront sujets de reportages ou blogs spéciaux.*

## 6.2 Stratégie et plan de communication

Au cours de la période de mise en œuvre du PIREDD- MAI NDOMBE, le Projet s’était doté d’une stratégie de communication assortie d’un plan de communication. La stratégie de communication nous a permis de structurer et de coordonner les différentes actions de communication en fonction de la particularité de chaque cible à atteindre en déterminant les axes et approches de communication appropriés.

Pour opérationnaliser ladite stratégie, un Le plan de communication a été élaborer. Outre les actions à mettre en œuvre, ce plan de communication est contient des message clé de notre communication, déterminé les supports à utiliser ainsi que les effets escomptés tenant compte du contexte particulier de chaque population cible.

L’approche de communication du PIREDD Maï-Ndombe est basée sur les éléments suivants :

* Le dialogue avec le public (parties prenantes) pour identifier l’ensemble des problèmes et comprendre les comportements qui sont en cause ;
* Les solutions qui reflètent le contexte local et accessibles par la population (comportement à promouvoir) ;
* Le degré d’utilité des solutions (acteurs, cibles, actions) pour une participation efficace des parties prenantes en vue d’une meilleure appropriation, gage de la pérennisation.

Pour promouvoir les actions de CAFI et FONAREDD, l’option avait été levé dans le cadre de la visibilité du PIREDD MAI-NDOMBE, d’inscrire le nom autant que le logo du FONAREDD sur chacune de nos publications et productions de supports de communication

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du projet de communication |  PIREDD MAI NDOMBE |
| Date de début du projet de communication |  Juillet 2017 | Date de fin du projet de communication |  Février 2024 |
|   |
| Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s’insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) : |  Notre objectif de communication s’articulait autour de trois axes majeurs en lien de complémentarité avec l’objectif global du PIREDD MAI-NDOMBE. Nous visons notamment à informer de manière régulière et permanente les parties prenantes, les bénéficiaires et le Grand Public sur l’état d’avancement de mise en œuvre des activités du Projet, assurer la visibilité des activités et résultats du Projet et mobiliser constamment l’ensemble des parties prenantes en vue de leur adhésion et implication dans la mise en œuvre des activités du Projet. |
| AudienceNotre communication s’adresse généralement aux suivantes : les bénéficiaires directs du projet tels que les CLD (Comités Locaux de Développement), les communautés locales et populations autochtones des zones couvertes par le PIREDD MAI-NDOMBE, l’ensemble des parties prenantes, la société civile environnementale, les décideurs au niveau du Gouvernement ainsi que les autorités politiques et administratives, les Donateurs/Bailleurs de fonds/Partenaires techniques et financiers, les médias, etc.  | Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)La population bénéficiaire reconnaît désormais le bien-fondé de la forêt et œuvre pour sa protection dans un cas et pour sa régénération dans l’autre cas. Certains pratiquent l’agroforesterie, d’autres l’apiculture.  | Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)Une diversité des canaux et outils de communication employée pour disséminer le message du PIREDD MAI-NDOMBE. Il s’agit notamment de : Une page Facebook active, une chaîne YouTube active, un site web avec une page dédiée, des plaquettes d’information et dépliants, des brochures, des reportages- vidéo diffusés dans des médias, des articles publiés dans la presse généralement dans des magazines et sites d’information, etc. |

# Exécution financière

## 7.1 Décaissements

A ce jour, la totalité du budget a été décaissé, soit 30 millions USD.

1. Taux de décaissements du projet.

Le taux de décaissement du projet est à ce jour à 93,6%. Le tableau 8.2 en annexe donne tous les détails.

1. Tableau 8.2

Téléchargez et complétez le canevas de tableau 8.2 [dans ce dossier](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw) et transmettez-le en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

**Note importante** : le total des montants décaissées par effet et produit (plus couts) de l’onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

1. Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effets, Produits** | **Progrès de l'indicateur** | **Dépenses cumulées** | **Commentaires** |
| **Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.** |
| Produit 1.1 : Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée |
| Mise en place des culture pérenne (cacao, café, ) | 1654 | 2 695 148,56 |   |
| **Sous Total Produit 1.1.**  |  | **2 695 148,56** |  |
| Produit 1.2 : Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée | 1654 |  |   |
| Mise en place des palmiers à huile en savane | 2097 | 1 346 241,63 | Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2023 |
| **Sous Total Produit 1.2.** |  | **1 346 241,63** |  |
| **Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable** |
| Produit 2,1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières |
| Mise en place des plantations d'acacia (y compris les PSE) | 3773 | 2 898 012,44 | Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2023 |
| Mise défens de savanes (y compris les PSE) | 14028 | 1 365 449,67 |   |
| **Sous Total Produit 2** |  | **4 263 462,11** |  |
| **Effet 3: La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable** |
| Produit 3.1: Augmentation du nombre de communautés et d’ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire  |
| Élaboration/enregistrement des PSG/PSAT | 568 | 266 936,00 | Les derniers PSAT seront validés au début de l'année 2023 |
| Mise en place des forêts de conservation et/ou exploitation durable | 72 804,97 | 72 804,97 |   |
| **Sous Total Produit 3.** |  | **339 740,97** |  |
| **Effet 5 :Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêt** |
| Produit 4.1: Augmentation du nombre de communautés et d’ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire |
| Élaboration des PDD des Secteurs | 15 | 35 863,00 |   |
| Élaboration des PDD des Territoires | 4 | 154 005,00 |   |
| Élaboration du PDD de Province | 1 | 30 158,00 |   |
| **Sous Total Produit 4.** |  |  **220 026,00** |  |
| **Effet 6 : Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole** |
| Élaboration de l'Édit foncier | 0 |   |   |
| Appuyer le fonctionnement des Coordinations foncières  | 1 | 13 364,00 |   |
| Appuyer le fonctionnement des Conseils consultatifs de l’agriculture  | 1 | 4 040,00 |   |
| Assurer la production des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées | 568 |  |  Ces cartes sont insérées dans les différents PSAT |
| Renforcement des services techniques (environnement, de l’agriculture, cadastre, etc…) | 5 | 356 965,00 |   |
| **Sous Total Produit 5.** |  | **374 369,00** |  |
| **Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite** |
| Produit 6: Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA |   |  |   |
| Sensibilisation des ménages agricoles à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA | 8399 | 162 595,00 |   |
| Mise en place du CTPM-PF | 1 | 30 349,00 |   |
| **Sous Total Produit 6.** |   | **192 944,00** |   |
| **Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes.** |
| Produit 7: Structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles. |   |  |   |
| Création/redynamisation des CLD | 568 | 843 551,00 |   |
| Redynamisation et fonctionnement des CARG de Territoire | 4 | 42 565,00 |   |
| Redynamisation et fonctionnement des CARG des Secteurs | 15 | 132 393,00 |   |
| Mise place du COPIL projet | 1 | 86 649,00 |   |
| Redynamisation et fonctionnement du Conseil Provincial des forêts | 1 | 4 040,00 |   |
| Contrat de collaboration avec les radio communautaires | 6 | 38 161,00 |   |
| **Sous Total Produit 7** |  | **839 359,00** |  |
| **AUTRES RESULTATS DU PROGRAMME** |
| Actualisation du PPA | 1 | 252 551,30 |   |
| Mise en œuvre des microprojets PA | 12 | 614 705,65 |   |
| Construction/Réhabilitation des ponts et digues | 24 pont, 11 dalots,  | 1 463 262,78 |   |
| Réhabilitation/entretien des routes/ pistes  | 210 km de route | 403 566,00 |   |
| Construction du bac de Lediba | 1 | 1 004 226,63 | Le Bac sera mis à l'eau au début de l'année 2023. Cependant, les conditions sécuritaires font que les travaux ne puissent pas bien avancer. |
| Construction des bâtiments des bureaux | 4 | 493 056,00 |   |
|  Soutien au développement de filières (café, cacao, hévéa, huile de palme) | 4 | 331 768,00 |   |
| Recrutement du MOD (rémunération) | 1 | 3 810 879,54 |   |
| **Total autres résultats** |  | **8 374 015,90** |  |
| **TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME** |  | **18 201 187,57** |   |

1. Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

Les taux de décaissement des différents piliers sont repris dans l’annexe 2.

## 7.2 Contrats

*Lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d’elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).*

Suivi des contrats

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **(ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)** | **Montant du contrat** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| N°0132/B/IDA/PIREDD-MND/UC-PIF/MEDD/EPM/BAK/2017/SC | Maitrise d’Ouvrage Déléguée du Projet PIREDD MAI-NDOMBE | Bureau d’étude | 22 853 209,00 | 17/05/2018 | 1/06/2018 | 29/02/2023 | 5 Ans | de la seconde phase du projet. |

Sous-type

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ONG Nationale** | **Entité publique** | **Secteur privé** |
| Organisation non gouvernementale (ONG) nationale | Administration publique nationale | Entreprise nationale |
| Comité Local de Développement (CLD) | Administration publique provinciale | Bureau d’étude |
| Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL) | Université | Coopérative |
| Autre | Centre de recherche | Entreprise internationale |
|  | Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG) | Autre |
|  | Autre |  |

## 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

*Fournir des informations sur la gestion financière, l’approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :*

* *Toutes les dépenses du projet dont alignées aux prévisions du PTBA. Le caractère fongible du budget fait en sorte que les dépassements sur certaines lignes soient couvertes par les budgets non utilisés sur d’autres lignes.*
* *Le document de projet n’a pas prévu des lignes budgétaires dédiées aux activités axées sur sur l’égalité des sexes ou l’autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour.*

## 7.4 Mobilisation de ressources

Le projet n’a mobilisé des ressources supplémentaires

## 7.5 Audits

La situation des différents exercices d’audit est résumée dans le tableau ci-après

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapports** | **Opinions**  |
| **2018-2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** |
| Rapports sur les états financiers  | Avec réserve | Avec réserve | Avec réserve | Avec réserve | Sans réserve |
| Rapports sur les états certifiés des dépenses | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve |
| Rapports sur les comptes désignés | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve | Sans réserve |

## 7.6 Révisions budgétaires

*Na*

# Suivi évaluation et apprentissage du projet

*Il s’agit, notamment de présenter le système de suivi et comment les organes de gouvernance du projet ont permis d’ajuster la stratégie de mise en œuvre du projet.*

## 8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet

*Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Date(s)** | **Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)**  |
| COPIL de projet | 0 | 0 |  | La seconde réunion prévue pour le second semestre n’a pas eu lieu à cause d’un conflit d’agenda.  |
| Production des rapports d’avancement du projet | 2 | 2 |  | Il s’agit du rapport qui donne les progrès vers les résultats.  |
| Comité Technique de Gestion | Na | Na | Na |  |
| Missions de suivi terrain | 1 | 1 | Avril 2024 |  |
|  |  |  |  |  |

## 8.2 Evaluations

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de l’évaluation** | **Date** | **Conclusions majeures de l’évaluation** | **Réponse du management** | **Suivi mise en œuvre des actions à prendre** |
| Mi-parcours | Mars 2021 | Satisfaisantes |  | réalisé |

## 8.3 Intégration des leçons apprises

*Le rapport doit fournir 3 points d’apprentissage majeurs, le plan d’action et leur intégration dans le projet.*

## 8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le projet n’a pas fait l’objet des révisions programmatiques

# Thèmes transversaux

## 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Durant l’année 2023, le projet a organisé une réunion du COPIL en juin 2023. Cette réunion était suivi d’une visite des activités . Toutefois, au niveau des différents Territoires couverts par le projet, les échanges d’informations ont eu lieu avec les CARG sur les actions liées à la phase de clôture du projet du projet.

*Remplir le tableau suivant dans l’objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques).*

Suivi des aspects Genre

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD+ en matière de participation des femmes. Il vise l’objectif de parité homme-femme dans la mise en place des organes locaux de gouvernance, notamment les CLD, les (CARG) et au moment des consultations. Les femmes représente 31 % sur un total de 7715 bénéficiaires directs (paysans et petit concessionnaires) sur un total de 24 453 bénéficiaires. Par rapport à leur participation aux séances de consultation/sensibilisation, environ 135 990 personnes ont été sensibilisées depuis le démarrage du projet (dont 32 928 femmes et 11 566 PA) . Par ailleurs, le projet dispose d’un Plan d’action de Violences Basées sur le Genre pour le suivi des questions spécifiques au genre. Les grandes activités prévues dans le cadre du plan d’action ont été réalisées. Le projet à ce jour n’a pas enregistré de plainte en rapport avec les VBG. Le tableau ci-dessous reprend l’état de mise en œuvre du plan d’action validé par la Banque mondiale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis affrontés** |
| Mise en œuvre/Activités | * Mise en œuvre du Plan VBG
* S’assurer de la présence des femmes dans tous les CLD
 | 1 plan VBG produit et mis en œuvre.568 CLD dans lesquels les femmes sont membres du comité directeur des CLD | 96 000 nd | Actualiser et financer la mise en œuvre du plan. Arriver à avoir 50% des femmes comme membres des comités directeurs des CLD. |
| Suivi-évaluation | * Participation des organisation des femmes dans le suivi des activités
 | 1 mission  | 6 000 |  |

*Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?*

## 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

* 1. *Etude d’impact environnemental et social*

*Une étude d’impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui* ☐x*, indiquer la date : Non* ☐

Une Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de construction de 2 quais d’accostage sur la rivière Kwa (rive droite / rive gauche) et la mise en service d’un bac de traversée afin de relier les territoires de Bolobo et Kwamouth en vue de faciliter l’accès à la Province de Mai-Ndombe par l’Est a été réalisé dans le cadre de ce projet. L’élaboration de cette EIES est régie par les anciennes politiques opérationnelles socio-environnementales de la Banque mondiale. Ces activités sont donc susceptibles d’avoir des impacts potentiels significatifs directs ou indirects et sont soumises à l’exigence nationale de la réalisation d’une Étude d’Impact Environnemental et Social (ÉIES).

En ce qui concerne, les travaux de construction de 2 quais d’accostage sur la rivière Kwa (rive droite / rive gauche) et la mise en service d’un bac de traversée entre les territoires de Bolobo et Kwamouth, le rapport EIES propose spécifiquement un ensemble de mesures visant à optimiser les impacts positifs et juguler les impacts négatifs potentiels dans les différents milieux récepteurs et composantes. Ces impacts positifs et négatifs peuvent s’illustrer entre autres, en termes de risques ou possibilités de : (i) opportunités d’emplois,  (ii) amélioration du cadre de vie, (iii) renforcement de la croissance économique locale, (iv) altération de la qualité de l’air (poussière et gaz d’échappement), (v) bruits et nuisances liés aux travaux de construction, (vi) augmentation de la turbidité de l’eau, (vii) modification de l’écoulement des eaux de surface, (viii) érosion et déstabilisation des sols, (ix) contamination du sol par des déversements accidentels, (x) dommages aux arbres, arbustes et autres végétaux, (xi) destruction et modification des habitats et perte de faune aquatique, (xii) accidents et dommages divers sur les populations riveraines et les ouvriers, (xiii) conflits sociaux entre les populations locales et le personnel de chantier et risque de travail des enfants (xiv) incidence accrue des maladies respiratoires et sexuellement transmissibles et (xv) dégradation de vestiges découverts de façon fortuite lors des travaux.

Au regard des impacts positifs et négatifs relevés sur terrain, il a été préconisé notamment la mise en œuvre des mesures d’atténuation et de bonification suivantes : (i) privilégier le recrutement de la main d’œuvre locale pour les emplois non qualifiés en s’appuyant sur les autorités politico-administratives locales, en tenant compte du genre, (ii) installer des panneaux de signalisation (tonnage des ponts, virages, pentes, vitesses, etc.) renforcera la sécurité dans la zone portuaire ainsi que le long des voies d’accès aux quais d’accostage, (iii) instaurer des systèmes de gestion efficiente pour la pérennité des infrastructures en service, (iv) s’assurer du port obligatoire de cache-nez et cache - poussière par les travailleurs chargés de l’exécution des travaux, (v) imposer des limites de vitesse aux poids lourds circulant sur des routes d'accès proches des récepteurs, (vi) éviter tout rejet de terre inutile dans les cours d’eau, (vii) rétablir, s’il y a lieu, l’écoulement normal des cours d’eau et remettre le lit et les berges dans son état original, (viii) à la fin des travaux, niveler les sols remaniés et y favoriser l’implantation d’une strate herbacée stabilisatrice , (ix) installer des déshuileurs et des séparateurs de graisse dans les aires de stationnement et les stockages de carburant et les entretenir de manière appropriée, (x) budgétiser et réaliser un reboisement compensatoire après inventaire, (xi) établir et entretenir des zones tampons autour des zones reconnues comme habitats fauniques aquatiques et autres, afin de minimiser l’impact des travaux de construction sur ces zones et sur les animaux sauvages qu’elles abritent, (xii) établir un mécanisme de règlement des griefs permettant aux communautés et aux travailleurs de communiquer leurs préoccupations et de les résoudre de manière efficace et rapide, (xiii) interdire le travail des enfants y compris les procédures de vérification de l’âge des employés, (xiv) exiger le port obligatoire des cache-nez et des préservatifs au personnel de travaux et populations locales, et (xv) arrêter les travaux en cas de découverte fortuite,  etc. A ce jour, aucune actualisation de l’étude n’a été envisagée, car aucune modification n’a été observée.

[https://ucpif.cd/images/UCPIF\_EIES\_Construction\_2\_quais daccostage\_et\_Mise\_en\_service\_dun\_Bac\_de\_traversee\_Lediba\_et\_Masiakwa.pdf](https://ucpif.cd/images/UCPIF_EIES_Construction_2_quais%20daccostage_et_Mise_en_service_dun_Bac_de_traversee_Lediba_et_Masiakwa.pdf)

* 1. *Plan de gestion environnementale et sociale*
1. *Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui* ☐x  *Non* ☐

Un PGES a été produit pour la phase i, dans le cadre de la réhabilitation aux travaux de réhabilitation de l’axe routier MBALI - MASIAMBIO avec les ouvrages d’art et de réfection du pont NGAMPOKO. Cette phase été clôturé.

<https://ucpif.cd/images/UC-PIF_PGES_Axe_routier_et_Pont.pdf>

* 1. *Gestion des plaintes et recours*

*Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets. Il convient d'établir ou de mettre à disposition des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l’exécution des activités du projet.*

1. *Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ? Dans l’affirmative, fournir l’hyperlien :*
2. *Veuillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Unité | Réalisé période | Réalisé cumulée | Observations |
| Plaintes reçues et/ou enregistrées | Nombre | 2 | 113 | RAS |
| Plaintes traitées | Nombre | 0 | 113 | RAS |
|  Plaintes non traitées  |  | 0 | 0 | RAS |
| Plaintes recevables | Nombre | 0 | 113 | RAS |
| Plaintes rejetées | Nombre | 0 | 0 | RAS |
| Délais de réponse | Nombre de jours | Une moyenne de 7 jours |  | RAS |
| Recours par les plaignants | Nombre | 1 | 1 | RAS |
| Types de canaux utilisés pour déposer la plainte :* en personne ou en dur
 | Nombre de plaintes  | 0 | 113 | RAS |
| * par courriel électronique ou courriel
 | Nombre de plaintes | 0 | 0 | RAS |

1. *Veuillez fournir un résumé des plaintes déposées pour la période de rapportage*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Lieu**  | **Description de la plainte** | **Date d’émission** | **Résolution prise** |
| *1* | *INONGO* | *Une communauté du groupement MPENGE réclame un retard de paiement de PSE pour les hectares des maniocs*  | *26/11/2023* | *Le projet s'active pour accélère le paiement pour réduire le temps entre la validation des PSE*  |
| *2* | *INONGO* | *Coordonnateur d’un CARG réclame la mise en application du protocole d'accord signé avec le Projet pour donner au CARG les moyens de déplacement pour le suivi des activités* | *26/11/2023* | *le traitement de la réclamation est en cours des séances de travail ont été effectués avec le responsable du CARG afin d’expliquer les différentes diligences de clôture du projet. En attendant la décision finale du secrétariat générale sur l'affection finale des biens du projets les activités se limites a des appuis relatif à une mise en disponibilité des moyens de déplacement et non des affectations.* |

Des sensibilisations continues avec des posters traduits en langues locales sont faites sur le terrain pour informer les parties prenantes sur les procédures à suivre pour déposer toute réclamation en rapport avec le projet. signalons par ailleurs, que tous les personnels du projet ainsi que les différents contractants sont informés/formés sur le MGP du projet et sont encouragés à l’utiliser en cas de recours concernant la vie du projet.

* 1. *Garanties de Cancún*

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.(Cancun a ; IFC norme 6) | Le document du projet donne les grandes orientations pour la mise en œuvre des activités, en particulier dans le PAD. En suite lors de la signature du contrat avec le MOD une note méthodologique pour la production de PSAT/PSG a été produite ensemble avec les parties prenantes et validé au niveau de l’UC-PIF et de la Banque mondiale.568 PSG ont été produits de manière participative sur la base d’une cartographie participative d’affectation des terres. Toutes les données ont été géo référencées avec les outils produits au niveau du programme et validés avec les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités. durant cet exercice, les zones de hautes valeurs de conservation ont été identifiées et cartographiées.Les différents plans donnent toutes les informations disponibles sur l'influence de la zone d'activité, les délimitations/limites des zones ou le projet intervient (terroirs identifiés sur la base de plusieurs critères pour la mise en œuvre des activités). En plus une étude socio-économique de référence a été réalisé donnant le baseline des communautés directement touchées par les activités dans la zone du projet. Au cours de l’année sous revue, les investissements agricoles/agroforestiers ont été effectués avec les communautés et des incitations sous forme services environnementaux ont été payés selon le type d’appui réalisé suivant le contrat. | na |  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | La section 8.1. sur la gestion participative présente les différents niveaux d’implication des parties prenantes pour le suivi participatif pour une transparence et la bonne gouvernance des activités. En plus de cette participation collective, le programme dispose d’une stratégie de communication déclinée en plan de communication qui a été produit de manière participative avec les parties prenantes. Le site web du PIF rend public les informations sur l’état d’avancement des activités et des news letter sont produites afin de permettre aux parties prenantes d’avoir l’information sur l’état d’avancement des activités sur terrain. Le projet fait aussi recourt aux radio communautaires et des séances de sensibilisation de masse pour ainsi atteindre plus de personnes. Du point de vue technique une évaluation indépendante a été organisée pour évaluer le niveau de mise en œuvre des activités.Le projet met en place une matrice de suivi et de mise en œuvre des recommandations des rapports des audits internes et externes.Le projet a organisé des missions de suivi des activités par les autorités provinciales, les services techniques ainsi que les CARG. D | na |  |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | Le PIREDD utilise le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet parent décliné et adapté dans la zone d’intervention du Mai Ndombe. Le mécanisme est fonctionnel à ce jour. Depuis le début des activités le projet a enregistré 113 plaintes dont 112 ont été traitées avec succès et 1 a fait l’objet d’un recours.Pour faciliter son opérationnalisation sur le terrain, le MGP a été réduit en poster et traduit en langue locale adaptée à chaque zone d'intervention du projet. Il est accessible à tous et disponible pour toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités. Le MGP a une vision de résolution consensuel / à l'amiable. La liste des plaintes est disponible sur le site du projet en termes de registre des plaintes tout en respectant les principes de confidentialité du plaignant et gestion de sa sécurité.Bien que le modèle de conception du MGP s'est basé sur la méthode d'arbre à palabre au niveau locale, toutes les plaintes ont été formalisées en vue de leur meilleure gestion et archivage. Il sied de noter que ce mécanisme prend aussi en compte les aspects en rapport avec VBG ressortant les éléments sur les EAS/HS. | 96 000[[11]](#footnote-11) | Le principal défis est celui à la transmission des données. Le projet travaille pour que cela soit plus rapide.  |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées(Cancun f ; IFC norme 1) | Le projet a réalisé une étude socio-économique de base et à mi-parcours pour déterminer évaluer l’évolution de l’indicateur relatif au niveau du revenu monétaire et non monétaire dans la zone du projet. ii s’avère que la situation du revenu monétaire et non monétaire a évolué au sein des ménages touchés par les interventions du projet. Aussi, le projet s’assure que le partage de bénéfice issu des activités en particulier issus des PSE payés se fasse de manière consensuel avec la participation des tous les membres impliqués au niveau CLD. Des discussions communautaires sont faites sous la houlette des représentants du projet pour une meilleure gestion des retombées du projet.Le projet encourage les décisions collectives et consensuelles des communautés dans les différentes affectations des bénéfices monétaire et non monétaire. Le projet insiste sur la participation des femmes dans les différents comités de consultation décisionnelle | na | RAS |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones. | Le projet a organisé certaines filières afin de promouvoir la transformation des produits localement et ainsi donner au ménage d’avoir des nouvelles sources de revenu. Ainsi, les filières cacao, palmier à huile, miel et piment ont été mises en place**.**  | 198 000 [[12]](#footnote-12) | Le principal défis consiste à connecter la production au centre de communication.  |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales(Cancun d) | La note synthèse sur le processus programmatique relatif à l'obtention du CLIP est faite sur la base du guide méthodologique CLIP validé au niveau du FONAREDD et la Société Civile. Aucune activité sur le terrain n'est réalisée sans l’obtention du CLIP de la communauté. Il s’agit d’un préalable pour la mise en œuvre des toutes les activités et les informations sont fournies selon le degré de compréhension de parties prenantes et en langue locale. Des PV qui sont établis durant le processus sont documentés pour chaque étape.Toutes les activités sur le terrain sont réalisées en respectant les droits et la dignité des communautés. Dans les zones spécifiques en particulier Autochtones des consultations spécifiques sont effectuées pour la réalisation des PPA.Grace au screening des zones, aucune activité ne peut être réalisée dans une zone. Grâce à certains Plans, le projet a pu faciliter la résolution à l’amiable des conflits historiques de limite des terres.La participation des différentes parties prenantes lors des sessions de Comité Provincial de pilotage et l’organisation d’ateliers participatifs pour la revue des instruments de sauvegardes. Le projet s’assure de la participation des ONGs locales et nationales dans la mise en œuvre des activités et l’utilisation des ONGs locales pour la mise en œuvre du PPA | 408 532[[13]](#footnote-13) | RAS |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées(Cancun c | Le projet procède par l’examen préliminaire des sites avant toute action. Tout site sujet au conflit et ou visant une délocalisation est à éviter.Le projet dispose des instruments cadres des sauvegardes E&S pour la mise en œuvre des activités. Des instruments spécifiques sont produits (Production de Plan de Gestion Environnemental et Social des Chantiers).Des missions de supervision E&S réalisées en vue d’évaluer la performance socio environnementale. Des contrats sont signés avec les entrepreneurs avec une prise en compte des clauses socio environnementales dans les contrats de prestation.L’approche incitative et volontaire dans le choix des cultures et essences dans la mise en œuvre des activités est privilégié.Le projet privilégie l’utilisation de la main d’œuvre locale mais aussi procède à la cartographie participative pour l’affection des activités du projet des rapports sauvegardes sont produits avec une explication sur l’incidence de la création d’emplois.Le projet s’assure de la signature du code de bonne conduite et la mise en œuvre du Plan d’action VBG | na |  |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents. | Les activités s’alignent sur les politiques nationales en matière de gestion forestière, aménagement du territoire et piliers REDD+ | na |  |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Possibilité d’étendre les activités dans les zones non couvertes par le projet | na |  |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Signature des contrats par tous les staffs.Signature du code de bonne conduite avec prise en compte des aspects VBGLa main d’œuvre locale est privilégiée pour le recrutement.Disponibilité des EPI  | na |  |

# Gestion des risques

## 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Gestion des risques

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification des risques** | **Traitement du risque** |
| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Action(s) | Responsabilité | Date limite |
| Politique et Gouvernance  | Dès la formulation du projet  | Elevé  | Échanges réguliers entre les autorités nationales et provinciales ainsi qu’avec la Banque mondiale et l’ALE.   | BM – UC-PIF - ALE | Continue  |
| Organisation régulière de comités de pilotage. | BM – UC-PIF - ALE |  Continue |
| Macroéconomie |  Dès la formulation du projet  |  Elevé | Suivi de la situation macroéconomique du pays  | BM  | Continue  |
| Politiques et stratégies du secteur | Dès la formulation du projet  | Elevé | Appui / contribution à l’élaboration des politiques nationales en lien avec les programmes sectoriels FONAREDD | BM – UC-PIF - ALE | Continue |
| Capacités institutionnelles de mise en œuvre et de durabilité |  | Substantiel | Recrutement de l’ALE, supervision et organisation de mission de suivi. | BM – UC-PIF | Continue |
| Arrangement fiduciaires |  | Substantiel  | Délégation d’une partie substantielle de la gestion des fonds à l’ALE, organisation d’audits internes et externes, recrutement d’un responsable financier BM | BM – UC-PIF - ALE | Continue |
| Environnement et Social |  | Substantiel  | Actualisation et application des outils de sauvegardes socio-environnementales | BM – UC-PIF - ALE | Continue |
| Sanitaire liée à la COVID 19 |  | Enlevé | Suivi des mesures édictées au niveau national | BM – UC-PIF - ALE | Continue |

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption** | Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d’investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas) | Non |
| Allégations |  | non |
| Investigations |  | non |
| Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants) |  | non |
| **Cas d’exploitation, abus et harcèlement sexuels** |  | non |
| Allégations |  | non |
| Investigations |  | non |
| Sanctions  |  | non |

|  |
| --- |
| **Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption :** Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme  |
|  | Pour la période de rapportage | Depuis le début du programme |
| Nombre de staffs formés /nombre de staff total | 0 | 21 |
| Nombre de consultants formés / nombre total | 0 | 98 |
| Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 |  |
| **Exploitation, abus et harcèlement sexuels** |
| Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuel | Pour la période de rapportage | Depuis le début du programme |
| Nombre de staffs formés/nombre de staff total | 0 | 21 |
|  Nombre de consultants formés / nombre totalNombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 98 |

Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer **rapidement** le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.

# Récapitulatif des livrables

*Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport* ***et fournir des hyperliens aux livrables finalisés*** *ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.*

# Annexes

* Tableau indicateurs

Rappel : annexer le tableau xx ou xx

* Tableau 5.2

*Rappel : Annexer le tableau 5.2 complété en format Excel téléchargeable au lien suivant.*

* Encadré « bénéficiaires

**Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires**

 Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

1. **Type de soutien**
* Soutien ciblé : 24 453 personnes (dont 7 715 femmes et 892 PA) ont été bénéficiaires d’un soutien ciblé de la part du projet.
* Soutien non ciblé  : environ 135 990 personnes (dont 103 362 hommes soit 76% et 32 358 femmes (24%). Par catégorie, on note 11 566 de Peuples Autochtones (8%) et 124 424 des bantous (92%) ont reçu un soutien non ciblé dans le cadre de ce projet

**2) Intensité du soutien**

Moyenne

1. Ce canevas est relatif à la présentation des rapports annuel et semestriel des organisations de mise en œuvre des programmes financés par CAFI, y compris via le FONAREDD en RDC. Les rapports annuels couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports semestriels couvrent la période du 1er janvier au 30 juin. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs> [↑](#footnote-ref-2)
3. L’ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI <https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ>. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet. [↑](#footnote-ref-4)
5. Préciser l’unité. [↑](#footnote-ref-5)
6. Indiquer la valeur à l’issue de la période de rapportage. [↑](#footnote-ref-6)
7. Indiquer la cible telle que renseignée dans le document de projet. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements le cas échéant. [↑](#footnote-ref-8)
9. Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les Lettres d’intentions sont accessibles dans ce dossier : <https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link> [↑](#footnote-ref-10)
11. Il s’agit du budget pour la mise en œuvre du plan VBG [↑](#footnote-ref-11)
12. Appui TRIAS pour la structuration des filières. [↑](#footnote-ref-12)
13. Dépenses activités PA [↑](#footnote-ref-13)